



DELIBERATION

N° CP_2019_07_010

COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

REUNION DU 9 JUILLET 2019

Présidée par Monsieur Jean-Claude LEBLOIS

SERVICE : Pôle Culture - Vie associative - Tourisme/Mission Tourisme

OBJET : Visites guidées gratuites de Châluçet

Elu(s) présent(s) : M. ALLARD, M. BOST, Mme BRIQUET, M. DELAUTRETTE, M. DESTRUHAUT, M. ESCURE, Mme FONTAINE, M. HANUS, Mme LARDY, M. LEBLOIS, M. LEFORT, Mme LHOMME-LEOMENT, Mme MORIZIO, M. RAYMONDAUD, Mme ROTZLER, Mme YILDIRIM.

Elu(s) absent(s) / excusé(s) sans procuration :

Elu(s) absent(s) ayant donné pouvoir : M. ARCHER, excusé, a donné délégation de vote à Mme FONTAINE ; Mme AUPETIT-BERTHELEMOT, excusée, a donné délégation de vote à M. LEBLOIS ; M. BOULESTEIX, excusé, a donné délégation de vote à Mme BRIQUET ; Mme GENTIL, excusée, a donné délégation de vote à M. BOST ; Mme JARDEL, excusée, a donné délégation de vote à M. HANUS ; M. LAFAYE, excusé, a donné délégation de vote à M. ESCURE ; Mme NOUHAUT, excusée, a donné délégation de vote à Mme LARDY ; Mme PLAZZI, excusée, a donné délégation de vote à M. DELAUTRETTE.

PRESENTATION SYNTHETIQUE

Les gagnants des jeux concours organisés par le Département pourraient bénéficier de visites guidées gratuites du site de Châluçet.

INCIDENCES BUDGETAIRES

	Investissement		Fonctionnement	
	AP	CP	AE	CP
Dépenses				
Recettes				

RAPPORT

Le Département de la Haute-Vienne sera présent dans les mois à venir sur plusieurs événements d'envergure nationale, voire internationale (Championnat du monde de tonte de moutons, Tour du Limousin – Nouvelle-Aquitaine par exemple), sur lesquels il aura l'opportunité de promouvoir ses sites touristiques.

Parallèlement, il anime traditionnellement ses réseaux sociaux en période estivale avec des jeux concours, permettant de gagner soit des objets promotionnels aux couleurs de la Haute-Vienne, soit des entrées sur les sites touristiques propriétés du Conseil départemental (entrées pour la piscine du Lac de Saint-Pardoux, le parc acrobatique en forêt, ...).

Afin de promouvoir le site de Châlucaet – Ligoure et de faire découvrir l'histoire de la forteresse médiévale à un nouveau public, il est envisagé de faire gagner des visites guidées gratuites lors des événements à venir et sur les réseaux sociaux. Pour cela, un bon cadeau serait remis aux gagnants, valable pour 4 personnes maximum et à utiliser le 3 novembre au plus tard pour ce qui concerne la saison 2019.

Pour les saisons suivantes, je vous propose de reconduire ce principe de gratuité pour les gagnants des jeux concours organisés par le Département et de l'intégrer dans la grille tarifaire de Châlucaet, laquelle pourrait prendre la forme suivante :

Tarifs	Prix par personne	Conditions
Individuels	6 €	De 1 à 9 personnes
Groupes	4 €	A partir de 10 personnes
Membres comités d'entreprise	4 €	Sur présentation d'un justificatif
Pass Haute-Vienne	4 €	Sur présentation d'un justificatif. Dans la limite de 5 personnes
Etudiants	3 €	Sur présentation d'un justificatif
Bénéficiaires du RSA	Gratuit	
Enfants de moins de 12 ans		Sauf enfants en groupe (tarif groupe).
Gagnants des jeux concours organisés par le Département		Dans la limite de 4 personnes

Nous pourrions adopter une délibération dans les termes du projet présenté ci-après.

DECISION

Vu les articles R.1617-1 à R.1617-18 du Code général des collectivités territoriales relatifs à la création des régies de recettes, des régies d'avances et des régies de recettes et d'avances des collectivités locales et des établissements publics locaux ;

Vu la délibération du Conseil général en date des 3 et 4 mars 2003 instituant une régie de recettes pour le site de Châlucaet ;

Vu la délibération de l'Assemblée départementale du 2 avril 2015 donnant délégation à la Commission permanente pour instituer, supprimer, modifier les régies de recettes et d'avances nécessaires au fonctionnement des services départementaux ;

Vu l'arrêté portant modification de l'arrêté de création de la régie de recettes pour le site de Châlucaet en date du 6 avril 2017 ;

Vu la délibération de la Commission permanente du Conseil départemental du 5 février 2019, adoptant de nouveaux tarifs pour les visites guidées du château de Châlucaet ;

Vu la délibération de la Commission permanente du Conseil départemental du 5 mars 2019, décidant de reconduire le passeport touristique « Pass Haute-Vienne » pour la saison 2019 ;

La Commission permanente du Conseil départemental, légalement convoquée par son Président, réunie Salle des Commissions 1 de l'Hôtel du département, 11 rue François Chénieux à Limoges, après en avoir valablement délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés :

DECIDE

d'accorder la gratuité des visites guidées du château de Châlucaet aux gagnants des jeux concours organisés par le Département, dans la limite de 4 personnes, et d'arrêter comme suit la nouvelle grille tarifaire des visites guidées du château de Châlucaet :

Tarifs	Prix par personne	Conditions
Individuels	6 €	De 1 à 9 personnes
Groupes	4 €	A partir de 10 personnes
Membres comités d'entreprise	4 €	Sur présentation d'un justificatif
Pass Haute-Vienne	4 €	Sur présentation d'un justificatif. Dans la limite de 5 personnes
Etudiants	3 €	Sur présentation d'un justificatif
Bénéficiaires du RSA	Gratuit	
Enfants de moins de 12 ans		Sauf enfants en groupe (tarif groupe).
Gagnants des jeux concours organisés par le Département		Dans la limite de 4 personnes

24 Pour : M. ALLARD, M. ARCHER (délégation de vote à Mme FONTAINE), Mme AUPETIT-BERTHELEMOT (délégation de vote à M. LEBLOIS), M. BOST, M. BOULESTEIX (délégation de vote à Mme BRIQUET), Mme BRIQUET, M. DELAUTRETTE, M. DESTRUHAUT, M. ESCURE, Mme FONTAINE, Mme GENTIL (délégation de vote à M. BOST), M. HANUS, Mme JARDEL (délégation de vote à M. HANUS), M. LAFAYE (délégation de vote à M. ESCURE), Mme LARDY, M. LEBLOIS, M. LEFORT, Mme LHOMME-LEOMENT, Mme MORIZIO, Mme NOUHAUT (délégation de vote à Mme LARDY), Mme PLAZZI (délégation de vote à M. DELAUTRETTE), M. RAYMONDAUD, Mme ROTZLER, Mme YILDIRIM.

0 Contre :

0 Abstention :

0 ne prend pas part au vote :

0 absent / excusé sans procuration :

Pour le Président du Conseil départemental
et par délégation,
Le Directeur général des services
Franck PERRACHON

SIGNÉ

Certifié conforme
Transmis au représentant de l'Etat le 10 juillet 2019
87-228708517-20190709-3284-DE-1-1
Affiché le 10 juillet 2019
Publié au RAA du Département le 15 juillet 2019